

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Date de la convocation : **27 juin 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **15**

Nombre de votants : **20 dont 5 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU - Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – M.- Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Antoine ORCIL a donné pouvoir à M. Joël OIRY – M. Sébastien PAVAGEAU a donné pouvoir à M. Grégory THÉPAULT – M. Mathieu ROBIN a donné pouvoir à M. Laurent BERTAUD, - M. Baptiste SORIN a donné pouvoir à M. Patrice PAVAGEAU - Mme Sylvia CORDEL a donné pourvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Franck CORNEVIN (excusé) - Mme Aurélie GAZEAU – M. Fabien GUIBRETEAU

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Mme Mélanie CHOBLET comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°60.07.25

OBJET : TRAVAUX D'ARRÊT DE BUS – RUE D'ANJOU / DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION PAYS DE LA LOIRE

M. Joël OIRY, 1er Adjoint, expose :

Il existe un point d'arrêt rue de Bretagne sur la RD 937, desservant la ligne 80 : La Roche sur Yon – Nantes, devant être mis aux normes PMR. Pour des raisons de pentes de voirie trop importantes sur la rue de Bretagne (pentées supérieures à 5% sur le profil linéaire de voirie), la mise en accessibilité du point n'est pas possible en son emplacement existant.

Aussi, il a été proposé de déplacer cet arrêt sur la rue d'Anjou (RD753). La Région Pays de la Loire a accepté.

Le projet consiste à permettre le stationnement de bus en ligne (pleine chaussée) pour la montée et la descente des usagers des transports en commun. Les arrêts répondront aux normes d'accessibilité PMR et les abris de bus existants seront déplacés.

Le bureau d'ingénierie de Terres de Montaigu a réalisé le dossier de travaux et estimé le coût à 23 000 € HT. La Région peut financer cette opération à hauteur de 70 % maximum du montant des travaux et pour une subvention plafonnée à 9 000 €.

SLO

Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit

Dépenses prévisionnelles HT	
Divers	3 500,00 €
Travaux de Voirie	18 620,00 €
Signalisation	880,00 €
TOTAL	23 000,00 €

Recettes prévisionnelles	
REGION Pays de la Loire - (plafonné à 9000 €)	9 000,00 €
Autofinancement	14 000,00 €
TOTAL	23 000,00 €

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2025 voté par le conseil municipal le 3 Avril 2025,*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- ➔ APPROUVE le programme de travaux pour l'arrêt de bus rue d'Anjou,
- ➔ MANDATE M. le Maire pour déposer une demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire,
- ➔ AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 4 JUILLET 2025

Le secrétaire de séance

Mélanie CHOBLET



Le Maire

Bernard DABRETEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.